



GROUPE

TAPURA HUIRAATIRA



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 14 MAI 2019

N° 4259 11h37

Questions orales au gouvernement

(Séance du 16 mai 2019)

Question adressée à Monsieur Jacques Raynal,
Ministre de la Santé et de la prévention, en charge de la PSG

Monsieur le Ministre de la Santé,

Depuis octobre 2013, date à laquelle le professeur Méjan a entrepris avec succès en Polynésie les deux premières transplantations rénales à partir de donneurs vivants, 72 nouvelles greffes ont été réalisées en 2014 (dont 17 donneurs vivants, soit un taux de 23%. En France métropolitaine, cette même année, le taux était de 16%).

Depuis 2014, entre 90 et 100 patients supplémentaires sont en attente d'un organe portant ce chiffre en avril 2019 à 153 personnes sur le fenua qui espèrent un nouveau rein.

Il est connu que cette pénurie de donneurs dans nos îles est souvent liée au refus des familles pour des motifs éthiques, religieux ou personnels.

L'ordonnance du 19 juillet 2017 a étendu en Polynésie française certaines dispositions de la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé, notamment celle instaurant le principe du consentement présumé au don d'organe. Ainsi, le prélèvement d'un organe pourra être effectué sauf si la personne a fait connaître son refus de son vivant. Cette ordonnance a été ratifiée en conseil des ministres en décembre 2018.

Un récent sondage en Polynésie lors de la semaine du rein en date du 16 mars 2019 fait apparaître que sur les 70 personnes qui se sont exprimées, une majorité semblait favorable au don d'organes. Les mentalités semblent évoluer en Polynésie et pourtant, le nombre de greffe est toujours en baisse.

Quant on connaît le coût des dialyses pour la collectivité (80 000 francs pacifique par patient et par séance en moyenne), les contraintes imposées aux patients, le coût des EVASAN, la saturation des services urologie du Taaone, de l'APURAD et de DIAL'ISIS, comment votre ministère va-t-il mettre en application cette disposition pour encourager les Polynésiens au don d'organes et réduire ainsi les dépenses consécutives à la prise en charge des insuffisants rénaux ?

Je vous remercie de votre réponse.

